

L'an deux mille huit, douze décembre à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du trois décembre 2008, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44

Membres titulaires présents ou représentés: 13

Pouvoirs : 10

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 23

### Présents(es)

André AUBERIC,  
Christian BARTHEYE,  
Jean-Marie BERTRAND,  
Jean-Pierre BUIX,  
Daniel CHARASSE suppléant,

Claire CHASTAN,  
Pierre DALSTEIN suppléant,  
Laurent HARO suppléant,  
Jean-Jacques MONPEYSEN,  
Hervé RASCLARD,

Nicolas ROSIN,  
Michel TACHE,  
Catherine VESPIER.

### Pouvoirs :

Paul ARNOUX à Laurent HARO, Gérard AZIBI à Jean-Pierre BUIX, Jean BESSON à Nicolas ROSIN, Marc BONNARD à Christian BARTHEYE, Olivier CADIER à Michel TACHE, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSEN, Pierre ETIENNE à Daniel CHARASSE, Michèle EYBALIN à Jean-Marie BERTRAND, Christine NIVOU à Hervé RASCLARD, Jean-François SIAUD à André AUBERIC.

### Excusés(es)

Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD suppléant, Jean-Marie BLANCHARD suppléant, Christophe CASTANER, Thierry CORNILLET, Dominique GUEYTTE, Marianne ORY, Christine PRIOTTO, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jean-Louis REY, Eliane TERRAS suppléante, Auguste TRUPHEME suppléant, Bruno LAGIER, Patricia MORHET-RICHAUD.

\*\*\*\*\*

### **Objet : Convention avec les CAUE Drôme et Hautes-Alpes**

Le SMBP a pour mission, dans son projet de Charte, de prendre en compte la préservation, la mise en valeur et le développement de son territoire sur l'ensemble des champs de compétence d'un Parc Naturel Régional.

En ce qui concerne l'urbanisme et l'habitat, il a constitué un groupe de travail chargé de définir et proposer des objectifs prioritaires en vue de la rédaction de la Charte en tenant compte des compétences des différentes collectivités territoriales, communes et groupements de communes, l'Etat, les Régions et les Départements.

### ***Mission des CAUE***

Pour aider et accompagner le groupe de travail « Urbanisme et Habitat » dans sa réflexion, le CAUE de la Drôme est missionné, en partenariat avec le CAUE des Hautes-Alpes pour :

- analyser les éléments constitutifs du territoire, à partir des études déjà réalisées, afin de cerner les identités de ce territoire au travers de ses patrimoines,
- proposer des enjeux de préservation, de mise en valeur et de développement pour le futur Parc naturel régional compatibles avec ces identités, dans le cadre des compétences exercées par les différents acteurs dans le champ de l'urbanisme et de l'habitat.
- Co-animer les travaux du groupe de travail « Urbanisme et Habitat » afin de finaliser ces enjeux, à présenter à la commission Culture, Patrimoine, Habitat puis au Comité Syndical pour leur intégration dans le projet de charte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical autorise le Président à solliciter toutes subventions auprès des financeurs publics et donne mandat au Président pour signer les conventions avec les organismes concernés et tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD